

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 832

présenté par

Mme Bellay, M. William, M. Califer, M. Baptiste, M. Naillet, M. Emmanuel Grégoire et
Mme Rossi

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 84 à 100.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La suppression des CESER est une attaque directe contre la démocratie participative et territoriale, notamment dans les Pays des océans dits d'Outre-mer territoires où la cohésion sociale est distendue.

À l'heure où 68% des français en 2025 pensent que la démocratie ne fonctionne pas, selon le Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, ces conseils ne sont pas des dépenses superflues. Ce sont des lieux de dialogue, d'expertise, de construction collective qui poussent les citoyens, dans leur diversité, à se saisir de l'intérêt général. Ne plus se soucier de leur avis dans la construction de nos politiques publiques locales revient à priver nos régions d'un outil d'évaluation et d'un espace où les voix syndicales, associatives, éducatives et économiques peuvent s'entendre pour bâtir l'avenir.

Cette suppression entérine la fracture démocratique. Cette suppression coupe un lien essentiel entre l'État, les Région et la société civile. Nous refusons u qui se ferme à ses territoires, à ses citoyens, à sa diversité.

Préserver les CESER, c'est défendre une démocratie vivante, ancrée, éclairée par ceux qui la font vivre chaque jour. Ne sacrifions pas le débat, l'intelligence collective et la co-construction sur l'autel d'une logique comptable à courte vue.